



RAPPORT THÉMATIQUE

L'abus et l'exploitation sexuels des enfants lors des mariages précoces et des mariages forcés : un phénomène méconnu

“ Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. ”

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Avec le soutien de



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Lorsque les jeunes filles atteignent la maturité sexuelle, leur vulnérabilité quant aux violences augmente, en même temps que les inquiétudes de leurs parents pour leur sécurité. En particulier au sein des communautés traditionnelles ou défavorisées, où il est souvent attendu des jeunes filles qu'elles endossent le rôle de mères et d'épouses, la puberté coïncide alors souvent avec les abandons scolaires ou les mariages précoces. Les parents procédant au mariage de leurs enfants avant l'âge légal sont le plus souvent motivés par des normes sociales et sexuelles prédéterminées, une situation de pauvreté ou des crises humanitaires. Confrontés à une pression sociale et à des difficultés familiales, ils peuvent être amenés à penser que le mariage est une forme de protection qui épargnera leurs enfants de la misère, de l'insécurité alimentaire dans laquelle se trouve la famille, et enfin des risques de harcèlement sexuel. En réalité, sur les 700 millions de femmes mariées avant leur 18e anniversaire dans le monde entier, ces mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF), ont probablement dirigé ces enfants tout droit vers un phénomène fréquent et pourtant encore méconnu, la violence et l'exploitation sexuelle. Plus des enfants, mais pas encore des adultes, les enfants mariés ont tendance à se voir privés du bénéfice de leurs droits fondamentaux et de tout accès aux services sociaux normalement accordés aux enfants non mariés ou aux femmes mariées. Le rôle social marginal assigné aux jeunes filles mariées marque la fin des privilèges liés à l'enfance, tout en les excluant des privilèges accordés aux membres adultes de leur communauté.

Les conséquences du MEPF sur le développement humain et social ont fait l'objet d'une plus grande attention ces dernières années, avec notamment cette inquiétude croissante concernant la violation des droits sexuels et reproductifs dont souffrent les épouses et mères mineures, qui sont elles-mêmes et leurs enfants plus exposés aux risques de mortalité et de malnutrition, ainsi qu'aux maladies sexuellement transmissibles, et notamment le VIH et le SIDA. Alors que les secteurs fondamentaux liés à la survie de l'enfant, comme la croissance adéquate et le développement sain de l'enfant, font l'objet d'une considération croissante, une attention plus limitée a été accordée aux violations faites à tout un éventail de droits de l'enfant établissant la façon dont une union maritale précoce augmente la vulnérabilité globale de l'enfant. Afin de contribuer à combler les lacunes persistantes en termes de connaissances et de sensibilisation sur le sujet, ECPAT International et Plan International ont entrepris ensemble d'enquêter sur l'impact du mariage d'enfants, sur la protection des enfants, analysant en particulier les nombreuses formes que prend la violence et l'exploitation sexuelle des enfants au sein de l'institution universellement respectée qu'est le mariage. Les violences sexuelles subies lors des mariages précoces figurent indiscutablement parmi les violations des droits, au sein de nombreuses autres violations, les plus sévères expérimentées par les victimes.

Décider si, quand et avec qui une personne va se marier est l'un des choix de vie les plus importants qu'une personne ait à effectuer. Il s'agit également d'un des droits fondamentaux de tout être humain. Le droit international reconnaît que le MEPF est une pratique néfaste et une violation grave des droits humains. Alors que le mariage d'enfants est illégal dans la plupart des pays du monde, les dispositions légales sont souvent largement méconnues, ignorées ou

non respectées. Alors que les efforts augmentent progressivement pour réduire les normes et comportements sexistes relatifs au genre, pour encourager l'éducation sur ce thème à l'école, en particulier pour les jeunes filles, ainsi que pour établir des systèmes d'enregistrements des naissances et des mariages, et renforcer les mécanismes d'application des lois afin d'assurer que les mariages ont été contractés uniquement par des adultes consentants, il est désormais nécessaire de mieux comprendre les effets du mariage sur la sécurité, sur la stabilité du développement et sur le bien-être émotionnel des enfants.

Ce rapport thématique a pour but de contribuer à approfondir les connaissances actuelles concernant les liens entre le MEPF et la violence et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que sa nature commerciale. Il propose un cadre conceptuel pour un examen analytique des nombreuses formes de violences sexuelles qui sont perpétrées dans le contexte des mariages précoces. Le MEPF est un composant important du continuum de préjudices affectant les jeunes adolescentes. Le MEPF force les jeunes filles à vivre au sein d'environnements à risque sexuellement parlant, à s'engager dans une activité sexuelle régulière prématurée, et souvent à devenir victimes de violences physiques, psychologiques, émotionnelles et sexuelles perpétrées par leurs maris et les membres de sa famille. En plus de conséquences graves pour leur santé sexuelle et reproductive, telles que des grossesses non désirées et une exposition plus importante aux infections sexuellement transmissibles, les jeunes filles souffrent d'un traumatisme psychologique profond, et peuvent même présenter les symptômes normalement développés lors d'abus sexuel sur enfant et des signes de stress post-traumatique. Les grossesses multiples, l'accès restreint à l'éducation et à des opportunités de génération de revenus, l'isolement social forcé, le veuvage précoce et l'abandon sont des conséquences fréquentes du mariage d'enfants, piégeant les survivants dans un cycle d'exploitation sexuelle et de violence pouvant être perpétué pour le reste de leur vie.

Le *Cadre conceptuel MEPF-ESEC* développé dans ce rapport soutient l'analyse montrant que le MEPF interagit avec la violence et l'exploitation sexuelle des enfants. Ce modèle examine simultanément trois niveaux différents :

- Le mariage d'enfants *comme trajectoire* vers la violence et l'exploitation sexuelle des enfants, à des fins commerciales
- Le mariage d'enfants *comme forme* de violence et d'exploitation sexuelle des enfants ;
- Le mariage d'enfants *comme forme* de violence et d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et économiques ;

Au premier niveau, le mariage d'enfant est considéré comme étant une trajectoire menant aux nombreuses formes de violences sexuelles envers les enfants, comme la traite, la prostitution, la pornographie, ou encore l'exposition à une vulnérabilité accrue pouvant résulter en une victimisation sexuelle. Le second niveau est axé sur les unions comprenant des personnes mineures et comment ces unions peuvent être perçues *comme une forme de violence* et d'exploitation sexuelle des personnes mineures impliquées. Violences domestiques et sexuelles fréquentes infligées par les partenaires, initiations sexuelles précoces et forcées, début prématuré de l'activité sexuelle, rapports sexuels non consensuels, grossesses non désirées chez les adolescentes et grossesses prématurées chez les jeunes filles, exposition aux maladies sexuellement transmissibles et mutilations génitales féminines sont des situations extrêmement nuisibles à la santé des jeunes mariées ainsi qu'à leur protection d'une manière générale. Le dernier niveau de ce cadre explore comment les transactions économiques ou les gains financiers profitant aux parties adultes impliquées dans le contrat des unions avec un enfant peuvent lier le mariage d'enfant à une exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ou au moins économiques. Ceci comprend les situations où le mariage d'enfant est lié à une servitude et au travail forcé des enfants, à l'esclavage et asservissement pour

dettes, ou au paiement d'une dot. Ces trois niveaux sont liés dans la mesure où leurs éléments déterminants sont présents, et que l'enfant expérimente un ou plusieurs éléments examinés au sein du modèle, selon des circonstances spécifiques.

En comparaison avec la traite, l'esclavage et les pires formes de travail des enfants, la violence et l'exploitation sexuelle au sein du mariage d'enfant ont pu être négligées par la littérature pourtant conséquente sur le thème de la protection de l'enfant. Ce rapport cherche à susciter le débat quant à cette thématique jusqu'à présent largement ignorée, ainsi qu'à lancer un appel à l'action en proposant un ensemble de recommandations afin de traiter de la question des violences sexuelles envers les enfants en situation de risque, victimes ou survivants d'un mariage précoce. *Les domaines d'action essentiels pour déterminer la violence sexuelle au sein des mariages d'enfants* sont identifiés afin de déterminer la proportion de la violence sexuelle au sein des mariages précoces, avec une attention particulière portée sur les réponses apportées pour le respect de l'ensemble des droits qui assurent la protection complète de l'enfant. Consécutivement, un *cadre pour l'action MEPF-ESEC* est proposé, fournissant un outil basé sur les droits humains afin d'inscrire le cœur de l'action au sein du procédé adopté au niveau international de mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Le cadre offre une plateforme systémique basée sur les droits humains afin de faire converger les politiques sectorielles et de placer l'enfant au centre de l'action, conformément aux recommandations internationales pour les droits humains. Le cadre est composé de Huit Étapes pour l'action et chaque étape est appuyée par une liste de vérification à destination des agents de mise en œuvre, afin d'assurer que le *Cadre pour l'action MEPF-ESEC* soit mis en place de manière effective et compréhensive.

Il est maintenant temps de s'efforcer à atteindre les enfants qui, piégés entre les murs familiaux, sont cachés du public et des politiques de protection de l'enfant. Comprendre l'appel concernant les jeunes filles mariées prématurément et prévenir le mariage d'enfants est un engagement pris par la communauté internationale et les gouvernements nationaux comme étape clé pour l'accomplissement des Objectifs de développement durable (ODD) prévus au sein de l'agenda post-2015 pour un développement humain, social, économique et environnemental global, en tant que passage nécessaire vers la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et jeunes filles.



ECPAT INTERNATIONAL

328/1 Phayathai Road, Rachathewi, Bangkok, Thailand 10400
Telephone: +662 215 3388, 02 215 8272 | Fax: +662 215 8272
E-Mail: info@ecpat.net | Site internet: www.ecpat.net